

pour faire face aux dépenses du draguage en général, additionnel, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

43. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

44. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la conclusion de tous traités durant l'année avec les sauvages de la *Saskatchewan*, pour l'année expirant le 30 juin 1875.

45. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour se procurer des étalons des poids et mesures (à revoter), pour l'année expirant le 30 juin 1875.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scatcherd* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Scatcherd* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que demain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit comité.

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, secondée par l'honorable M. *Dorion*,

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en comité pour examiner une certaine résolution relative à la propriété d'un havre à *Cow Bay, Nouvelle-Ecosse*.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *McDougall (Renfrew)*, fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *McDougall* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient, dans l'intérêt public, que le gouvernement fasse l'acquisition de la propriété du havre à *Cow Bay, Nouvelle-Ecosse*, dont la compagnie des mines de *Gowrie* est maintenant chargée, et que le gouvernement devrait être autorisé à acheter cette propriété et pourvoir à l'imposition de péages sur les navires qui fréquentent le havre.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Mackenzie* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'achat de la jetée ou brise lame à *Cow Bay*, et pour pourvoir à son entretien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher l'adulteration des substances alimentaires et des liqueurs, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour imposer des droits de licence